



# EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

18<sup>e</sup> séance du mardi 8 avril 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

## Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Rapport-préavis N° 2023/16 de la Municipalité, du 23 mars 2023 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Visons la parité dans tous les secteurs de l'administration communale ».
2. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour favoriser le développement des postes à deux - job-sharing ou top-sharing - et du télétravail à la Ville » ;
3. d'adopter la réponse au postulat de Mme Eliane Aubert : « Pour étudier l'introduction du coworking dans l'administration lausannoise » ;
4. d'adopter la réponse au postulat de Mme Françoise Piron et consorts : « Pour l'adoption par la Municipalité de Lausanne d'un « Plan d'actions urgence climat au travail ! » » ;
5. d'adopter la réponse au postulat de Mme Laura Manzoni et consorts : « Un 13<sup>ème</sup> salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne  
le mardi huit avril deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :